

Commerce, Finance, Industrie

VOL. XXXIII

VENDREDI, 14 FÉVRIER 1902

No 7

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547
Boîte de Poste - - - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Montréal et Banlieue - \$2.00
Canada et Etats-Unis - 1.50
Union Postale - - frs. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est due **en entier**, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement; qu'en autant que le montant est fait payable **au pair** à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit:

Le Prix Courant, Montréal.

LA BANQUE D'HOHELAGA

Autorisés par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 15 juin 1898, à porter de un à deux millions le capital de la Banque d'Hochelaga, les directeurs l'ont élevé à \$1,250,000 en août 1898, à \$1,500,000 en août 1899 et viennent de décider d'un commun accord d'émettre des actions nouvelles pour un montant de \$500,000, complément des deux millions du capital autorisé.

Cette décision n'était pas inattendue; elle découle tout naturellement du développement continu des opérations de la banque, de la confiance qu'une sage direction, qu'une administration prudente lui vaut auprès du public, d'une augmentation constante de sa clientèle, pour tout dire en un mot.

Au point de vue de la Banque elle-même, l'émission de \$500,000 d'actions nouvelles lui permet d'ajouter une somme égale au montant de ses propres billets émis dans le public.

En vertu de l'Acte des Banques, toute banque a le pouvoir d'émettre, comme nos lecteurs le savent, une somme de billet égale au montant du capital souscrit et payé. La Banque d'Hochelaga pourra, dès lors, émettre deux millions de ses propres billets, soit \$500,000 de plus que le chiffre auquel elle a actuellement droit.

C'est donc, avec le produit des actions à émettre, un million de ressources nouvelles sur lequel la banque peut compter; nous devrions même dire \$1,125,000, puisque les actions sont émises à une prime de 25 p.c.

Les moyens d'action que donnera à la Banque d'Hochelaga son capital intégral, seront donc les suivants:

Capital actuellement payé.....	\$1,500,000
Actions nouvelles.....	500,000

\$2,000,000

Pouvoir d'émission de billets (égal au montant du capital payé)...	2,000,000
Réserves actuelles.....	750,000
Primes sur actions nouvelles.....	125,000

Total..... \$4,875,000

c'est-à-dire bien près des cinq millions, quand les cinq cent mille piastres à provenir des actions nouvelles auront été payées.

Notons en passant que la Banque d'Hochelaga a, pour principe, d'ajouter chaque année à son Fonds de Réserve, une partie des bénéfices réalisés sur ses opérations habituelles et que par conséquent, il ne faudra pas attendre longtemps pour que le montant de la Réserve ait atteint le million.

Les \$500,000 d'actions nouvelles sont offertes aux actionnaires enregistrés au 28 février à raison d'une action nouvelle pour trois actions anciennes et de \$125 par part, soit à une prime de \$25.

Les parts de la Banque se vendent en Bourse à \$145.

L'émission nouvelle ramènera la part à \$140, et, comme les dividendes habituels de la Banque d'Hochelaga sont de \$7.00 par part, c'est un placement à 5 p. c. en attendant que les dividendes soient plus élevés. Ils l'auraient d'ailleurs été dans le passé, si les directeurs n'avaient eu en vue que la satisfaction immédiate des actionnaires. Ils ont préféré consolider leur position future en élevant la Réserve à cinquante pour cent du montant du capital.

Les actions nouvelles sont payables en dix versements égaux, de sorte qu'en décembre prochain la banque aura son capital entièrement libéré et, comme d'ici là, elle aura terminé une année d'exercice, on peut être certain que sa réserve se sera également accrue.

Nous sommes heureux de voir qu'une banque canadienne-française marche sans arrêt dans la voie du progrès et qu'elle prenne les mesures propres à s'assurer une place plus marquante encore parmi les meilleures institutions financières du pays.